

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

N° 2026-038

.PORTANT SUR

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

SOIRÉE DANSANTE

**CIRCULATION
PLACE DE LA SABLIÈRE**

Tél. : 03 23 73 00 96

@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).

Vu la demande formulée le 15 février 2026 par Madame Brigitte CHARPENTIER, Présidente du Comité des Fêtes de Pommiers ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la manifestation ci-dessous, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits Place de la Sablière, rue des Huets et rue des Berceaux,
⇒ Du vendredi 03 juillet 2026 17 heures au dimanche 05 juillet 2026 13 heures, à l'occasion d'une « Soirée dansante ».

Article 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : L'autorité territoriale, M. le Commandant de la Gendarmerie de Soissons, sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A POMMIERS, le 19 juin 2026

Le Maire
Anthony GRANDO

